

La Salle Avignon site St Géniest
1 Chemin de St Géniest – AVIGNON

Circulaire de rentrée des classes

A LIRE TRES ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER
ANNEE 2024/2025

Chers Parents, chers élèves

Vous trouverez dans ce courrier les informations nécessaires à notre prochaine rentrée.

Elle débutera le lundi 2 septembre 2024 avec un accueil différencié pour les petites et moyennes sections et petites sections comme indiqué ci-après.

Toute l'équipe éducative de l'ensemble scolaire La Salle-Avignon se joint à nous pour vous souhaiter un bel été, ressourçant et rempli de découvertes, de joies.

Chef d'Etablissement,
Coordonnateur
J. PICARD

Chef d'Etablissement 1^{er} degré,
M. BRISSAC

A) INFORMATIONS GENERALES

☒ Structures de l'établissement

- Chef d'Etablissement coordonnateur
- - Chef d'Etablissement du 1er degré
- Secrétaire de Direction
- Secrétaire et vie scolaire école site St Géniest
- Equipe pastorale

- Service communication

- Responsable du pôle financier, économe

- Comptable
- Responsable du pôle social, attachée de gestion
- Standard et Accueil
- Infirmerie
- Gérant restauration
- Service technique et sécurité

M. PICARD	picard@lasalle84.org
Mme BRISSAC	responsable.ecole@lasalle84.org
Mme BERTRAND	bertrand@lasalle84.org
Mme DUMAS	dumas@lasalle84.org
Mme DA SILVA	dasilva@lasalle84.org
Mme GROGNET	i.grognet@lasalle84.org
Mme BERTRAND	bertrand@lasalle84.org
Mme HUOT	c.huot@lasalle84.org
M. MOLINER	moliner@lasalle84.org
M. JOUFFRET	c.jouffret@lasalle84.org
Mme GRANGIER	grangier@lasalle84.org
Mme CANTAGREL	cantagrel@lasalle84.org
Mmes GONZALEZ et CHARLERIE	accueil@lasalle84.org
Mme COLLIGNON	collignon@lasalle84.org
M. PEREIRA	salleavignon@1001repas.fr
M. DUVAL et M. GARCIA	

N.B : le STANDARD fonctionne tous les jours de 07h30 à 18h30 sauf le mercredi jusqu'à 18h00. L'établissement est fermé les samedis et dimanches.

◇ La tutelle Lasallienne

Sous tutelle Lasallienne, notre établissement est au service de l'Enseignement Catholique d'Avignon.

A la suite des Frères des Ecoles Chrétiennes, notre tradition éducative s'appuie sur l'esprit et l'œuvre de Saint Jean-Baptiste de La Salle. Nous sommes un lieu de travail, d'éducation et d'affirmation de la Foi Chrétienne

◇ Des Instances Indispensables à la vie de notre établissement

1 - L'A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) - Présidente : **Mme AMBROSINO.**

- ❖ est représentée au conseil d'administration de l'O.G.E.C,
- ❖ s'investit dans l'aspect "festif" (loto, soirée à thème...), éducatif (conférences, ateliers), pastoral et dans ses diverses commissions de travail
- ❖ peut également avoir un rôle d'animation et de réflexion au niveau de tous les parents,
- ❖ organise une rencontre annuelle pour son Assemblée Générale (le 01/10/2024 à 19h00)

2 - L'O.G.E.C. : (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) – Président : **M. ALTAYRAC.**

L'OGEC gère l'établissement en lien avec le Chef d'Etablissement et son équipe. Chaque année en décembre, se tient l'assemblée générale.

☒ **Suivi pédagogique :**

Afin de sauvegarder la qualité de la relation et la disponibilité de l'enseignant, il est préférable de prendre rendez-vous par écrit sur le CARNET DE CORRESPONDANCE.

Les résultats scolaires sont portés sur le LIVREVAL, livret en version numérique (un code d'accès vous sera donné en début d'année scolaire).

Fin du 1er semestre le 3 janvier 2024

Fin du 2ème semestre le 27 juin 2025

☒ **Des activités, des animations, des services :**

Des activités facultatives pourront être proposées durant le temps périscolaire (12h30/13h15 ou 17h00/18h00) moyennant participation des familles, nous veillerons à ce que leur coût reste raisonnable. Le détail des activités et les inscriptions sont accessibles dès à présent sur le site de l'établissement, des flyers vous seront remis à la rentrée.

☒ **L'assurance Scolaire :**

L'établissement ayant souscrit un contrat de groupe, tous les élèves sont pris en charge pour la durée de l'année scolaire y compris les vacances. Cette assurance n'intervient qu'après la sécurité sociale et la mutuelle complémentaire des familles. A l'occasion de chaque **déclaration d'accident**, une feuille donnant toutes les précisions sera distribuée.

☒ **La demi-pension :**

La facturation de la demi-pension est établie sur 4 repas par semaine.

☒ **La garderie/étude du matin et du soir :**

La garderie/études est gratuite.

La garderie/étude du soir s'adressent aux familles dont les 2 parents travaillent (fournir une attestation de travail avec horaires) ou aux enfants inscrits aux activités périscolaire.

Cette garderie/étude ne permettra une aide individualisée aux devoirs des élèves. Les éducateurs ne pourront pas faire la lecture et l'écriture aux élèves de CP et CE1. Une autonomie des enfants est demandée. Les parents vérifieront les devoirs des enfants.

Horaires du matin : 7h30 – 8h30 en salle d'accueil ou en extérieur pour les maternelles et sur la cour de récréation pour les primaires

Horaires du soir : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h00 à **18h00**. **L'inscription à la garderie/étude engage les parents à laisser leurs enfants jusqu'à 17h30 ou 18h00. Il n'y a pas de possibilité de reprise entre les 2 horaires.**

Les parents doivent fournir le goûter de l'après-midi pour les élèves restant à l'étude, à la garderie ou aux ateliers périscolaires.

Il n'y a pas de collation le matin.

L'étude et la garderie fonctionneront normalement à partir du jeudi 5 septembre 2024.

Les documents d'inscription à l'étude seront à remplir le jour de la rentrée.

☒ **Aides financières :**

Les familles en difficulté doivent se manifester auprès de la Chef d'établissement Mme Brissac ou adresser leurs demandes d'aides spécifiques, par mail à M. MOLINER ou M. JOUFFRET du pôle financier.

La rentrée des classes des élèves est fixée au LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

Pour les élèves de la classe de Toute-Petite et Petite Sections mélangées LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

- ✓ De 9h30 à 9h45 : accueil sur la cour de récréation
- ✓ De 9h45 à 10h30 :
 - accueil des enfants et des parents dans la classe TPS/PS de **A à E inclus** (uniquement le lundi)
- ✓ De 10h30 à 11h45 /13h30 à 16h30 : journée de classe complète pour le groupe 1
Les enfants du groupe 1 n'ont pas classe le mardi 3 septembre 2024

MARDI 3 SEPTEMBRE 2024

- ✓ De 8h30 à 9h15 :
 - accueil des enfants et des parents dans la classe TPS-PS-1 de **F à Z** (uniquement le mardi)
- ✓ De 9h15 à 11h45 /13h30 à 16h30 : journée de classe complète pour le groupe 2

Tous les élèves de toute petite et petite sections seront accueillis en classe entière le jeudi 5 septembre.

Pour les élèves de Moyenne Section LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

- ✓ De 9h30 à 9h45 : accueil sur la cour de récréation des enfants de **A à GR inclus** (uniquement le lundi)
- ✓ De 9h45 à 11h45 /13h30 à 16h30 : journée de classe complète pour le groupe 1
Les enfants du groupe 1 n'ont pas classe le mardi 3 septembre 2024

MARDI 3 SEPTEMBRE 2024

- ✓ De 8h30 à 9h15 :
 - accueil sur la cour de récréation des enfants de **H à Z** (uniquement le mardi)
- ✓ De 9h15 à 11h45 /13h30 à 16h30 : journée de classe complète pour le groupe 2

Tous les élèves de MS seront accueillis en classe entière le jeudi 5 septembre.

**Pour les élèves de la classe de
Moyenne et Grande Sections mélangées**

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

- ✓ De 9h30 à 9h45 : accueil sur la cour de récréation
- ✓ De 9h45 à 11h45 /13h30 à 16h30 : rentrée des classes pour tous les élèves de GS

Rentrée des élèves du primaire

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

- ✓ De 9h30 à 9h45 : accueil sur la cour de récréation
- ✓ 9h45 à 11h45 /13h30 à 16h30 : rentrée des classes pour tous les élèves

LES ELEVES APPORTERONT TOUTES LEURS FOURNITURES CE JOUR-LA.

**L'étude et la garderie fonctionneront normalement à partir du jeudi 5 septembre 2024.
Les documents d'inscription à l'étude seront à remplir le jour de la rentrée.**

Horaires à respecter rigoureusement :

SEMAINE DE 4 JOURS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Site Saint Géniest : Accueil à partir de 7h30

Horaires de classes de 8h30 / 11h45 – 13h30 à 16h30

Le portail fermera à 17h00

Garderie ou étude jusqu'à 17h30 ou 18h00, nous demandons aux parents de bien respecter cet horaire.

CALENDRIER DES CONGES SCOLAIRES - ANNEE 2024-2025 :

- Congés de Toussaint :	du vendredi	18/10/24 après la classe	au lundi	04/11/24 au matin
- Congés de Noël :	du vendredi	20/12/24 après la classe	au lundi	06/01/25 au matin
- Congés d'hiver :	du vendredi	07/02/25 après la classe	au lundi	24/02/25 au matin
- Congés de printemps :	du vendredi	04/04/25 après la classe	au mardi	22/04/25 au matin
- Pont de l'ascension :	du mercredi	28/05/25 après la classe	au lundi	02/06/25 au matin
- Congés d'été :	En fonction des contraintes ministérielles.			

JOURNEES SUPPLEMENTAIRES MOBILES

Pentecôte lundi 9 juin 2025

Il n'y aura pas classe 2 vendredis raison des jours fériés suivants :

- Jeudi 1er mai 2025 Fête du travail vendredi 2 mai 2025, il n'y aura pas de cours
- Jeudi 8 mai 2025 Fête de l'Armistice vendredi 9 mai 2025, il n'y aura pas de cours

2 mercredis après-midi seront travaillés pour récupérer ces 2 jours de congés supplémentaires :

- Mercredi 30 avril 2025 cours toute la journée
- Mercredi 7 mai 2025 cours toute la journée

FACTURATION

Comment régler ?

Le relevé de frais est établi pour l'année et édité fin septembre / début octobre.

Nous demandons aux familles, dans toute la mesure du possible, d'opter pour le PRELEVEMENT AUTOMATIQUE sur 9 mois, (le 5 du mois d'octobre à juin, en nous retournant l'autorisation jointe au dossier d'inscription).

Vous pouvez régler également par chèque bancaire, en espèces, par carte bancaire (sur le site centre-ville), par virement bancaire (Titulaire du compte : OGECE JEAN BAPTISTE DE LA SALLE - Domiciliation bancaire : BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE - IBAN : FR76 1460 7002 7600 2018 3760 972 - BIC : CCBPFRPPMAR) ou via le paiement en ligne (PRONOTE / AGATENET), à l'année (à réception de la facture), ou au mois (9 mois d'octobre à juin).

Vous devez envoyer vos règlements spontanément.

CLASSE DE MATERNELLE de PS à GS	PAIEMENT MENSUEL
Scolarité	90,00 €
Scolarité + ½ pension 4 jours	186,00 €

CLASSE DU PRIMAIRE du CP au CM2	PAIEMENT MENSUEL
Scolarité	103,00 €
Scolarité + ½ pension 4 jours	199,00 €

Pour ceux qui souhaitent régler dès le mois de septembre, rapprochez-vous du service comptabilité.

Les parents changeant de coordonnées personnelles ou professionnelles, de situation familiale doivent nous en tenir informés rapidement.

L'ETABLISSEMENT N'AUTORISE PAS LES DEPARTS EN VACANCES OU WEEK-END ANTICIPES. DE MEME, LES RENDEZ-VOUS CHEZ LE DENTISTE OU AUTRES PRATICIENS, SE PRENNENT EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE.

☒ Fournitures spécifiques à l'Ecole :

Le cahier de textes et de correspondance - un seul document- que **tout élève de maternelle et de primaire doit toujours avoir dans son cartable. Il est le lien entre la famille et l'école.**

Les manuels scolaires sont fournis à tous les élèves de l'école. Une participation forfaitaire est incluse dans la contribution demandée aux familles.

Du fait du prêt de ces livres, l'élève doit en prendre soin et penser que d'autres élèves, pendant plusieurs années, auront à les utiliser. La perte d'un livre entraîne son remboursement intégral.